DESCRIPTION DE LA MISSION DES COORDINATEURS ET COORDINATRICES ICC

Description de la mission des coordinateurs et coordinatrices ICC

Cités interculturelles (ICC) est un programme du Conseil de l'Europe destiné aux pouvoirs locaux, ayant pour objet le renforcement des capacités et le partage de l'information, qui repose sur l'interculturalisme comme approche stratégique en vue d'une intégration inclusive et d'une gestion constructive de la diversité. Le programme vise à donner aux participants la possibilité d'apprendre d'un vaste éventail d'experts internationaux, mais aussi les uns des autres, de s'inspirer d'expériences testées et d'élaborer des politiques nouvelles et innovantes pour répondre aux défis émergeant à travers le monde, dans des sociétés plurielles. Il s'agit d'une approche globale nécessitant une coopération des villes participantes, du(des) réseau(x) ICC et au-delà. Pour réaliser une véritable transformation vers une société interculturelle et bénéficier pleinement des outils et des possibilités offertes par le programme ICC, une coordination étroite entre services et une mobilisation forte des villes participantes sont déterminantes.

En tant que coordinateur/coordinatrice ICC, votre rôle est d'inciter les services de votre ville à revoir leurs politiques dans une perspective interculturelle et à adopter de nouvelles approches. Le programme ICC propose des principes, des orientations et des outils pratiques, mais le succès de la mise en œuvre de l'interculturalisme implique une bonne compréhension de trois principes essentiels : l'égalité, la diversité considérée comme un atout, et l'interaction constructive. De plus, la volonté de la ville de mettre les théories en pratique au quotidien au niveau politique et public est indispensable. L'une des tâches les plus importantes du coordinateur/de la coordinatrice est donc de faire connaître le programme ICC, de montrer que l'interculturalisme est une question transversale, de diffuser les principes et les connaissances essentiels, et de veiller à ce que ce savoir imprègne l'organisation et engendre une réponse cohérente et participative de l'ensemble de la ville.

Le coordinateur/la coordinatrice ICC doit montrer l'exemple, adopter, dans son action, un état d'esprit interculturel, montrer un niveau d'éthique et d'engagement élevé et défendre l'identité plurielle de la ville. Le coordinateur/la coordinatrice d'une ville appartenant au réseau international ICC doit également parler anglais ou français, qui sont les langues officielles du Conseil de l'Europe.

En pratique, le coordinateur/la coordinatrice ICC sert de point de contact pour le programme ICC. Il est important qu'il/elle possède (ou tisse) un vaste réseau au sein des services de la ville pour faciliter l'échange d'information avec les agents/services les mieux placés, dont le service de communication de la ville ainsi que ses dirigeants. Cela implique d'identifier le service le mieux à même de prendre part aux événements ICC ou d'apporter sa contribution, et d'associer les conseillers municipaux et les dirigeants aux efforts pour promouvoir l'interculturalisme de la ville, notamment en les incitant à participer à des campagnes conjointes d'information sur le programme ICC. Le coordinateur/la coordinatrice doit également avoir une bonne connaissance des acteurs de la société civile et des partenaires présents dans la ville. En vue d'une diffusion efficace des documents ICC, le coordinateur/la coordinatrice peut être amené(e) à traduire de courts textes ou à rédiger des résumés dans la langue locale. Il importe de supprimer les éventuelles barrières linguistiques et l'équipe ICC

est prête à examiner les options permettant de rendre sa contribution plus accessible à l'ensemble des acteurs locaux.

Le coordinateur/la coordinatrice ICC mène également le processus de réponse de la ville au questionnaire de l'Index ICC et aide à organiser les visites subséquentes des experts. Il/elle rend régulièrement compte, auprès du programme ICC, des évolutions de la politique interculturelle et transmet des nouvelles de sa ville. S'agissant des villes internationales, les coordinateurs et coordinatrices ICC ont la possibilité de participer à la réunion ICC des coordinateurs et coordinatrices. En outre, lorsqu'une ville internationale fait aussi partie d'un réseau national ICC, le coordinateur/la coordinatrice ICC joue également un rôle moteur sur le plan politique au sein du réseau national.

Les tâches à accomplir sont récapitulées ci-dessous.

Missions du coordinateur/de la coordinatrice ICC :

- Servir de point de contact en interne (au sein des services de la ville) et en externe (avec le Conseil de l'Europe), et assurer une communication et des comptes-rendus réguliers.
- Encourager sa ville à revoir ses politiques dans une perspective interculturelle et à élaborer des stratégies interculturelles globales pour l'aider à gérer la diversité de façon constructive.
- Favoriser les interactions entre les différents services de la ville afin de mettre en œuvre le modèle de politique interculturelle.
- Tenir les responsables politiques au courant des besoins de la ville et de ses progrès en termes d'engagement interculturel (directement chaque fois que possible, ou avec le soutien de la hiérarchie).
- Mobiliser les fonctionnaires, les entreprises, la société civile et les autres acteurs pour qu'ils contribuent à l'objectif interculturel de la ville ; encourager d'autres services de la ville à faire de même.
- Identifier les représentants de la ville qui sont les mieux placés pour participer aux évènements ICC relatifs à des sujets spécifiques.
- Rassembler et partager les bonnes pratiques, les approches stratégiques et les projets futurs élaborés par la ville.
- Mener le processus de réponse au questionnaire de l'Index ICC.
- Participer aux échanges relatifs aux questions de politique, organisés dans le cadre du programme ICC, avec les autorités régionales ou nationales.
- Contribuer au développement général des connaissances au sein du programme ICC en participant aux échanges et questionnaires thématiques.
- Contribuer à donner de la visibilité au programme ICC et à ses principes essentiels en favorisant une large utilisation de la labellisation ICC.

De plus, les coordinateurs/coordinatrices ICC des villes internationales membres du programme ICC :

- Participent à la réunion annuelle des coordinateurs/coordinatrices ICC.
- Coopèrent avec le coordinateur/la coordinatrice national(e) (lorsqu'il existe un réseau national) pour représenter conjointement le réseau national lors des évènements ICC internationaux, et jouent un rôle moteur sur le plan politique au sein de ce réseau.

En outre, les coordinateurs / coordinatrices ICC des villes qui sont membres de réseaux nationaux :

- Maintiennent des échanges et une communication régulière avec le coordinateur/la coordinatrice du réseau national.
- Participent aux réunions de coordination du réseau national (en général deux réunions par an).
- Contribuent à la mise en œuvre du plan de travail du réseau national.

Equality, Diversity, Interaction

INTERCULTURAL CITIES
CITÉS INTERCULTURELLES

COUNCIL OF EUROPE

CONSEIL DE L'EUROPE